

Compétitions régionales CVA classique

Règles applicables en 2018

Manches sélectives

En 2017, il y a eu très peu de régions dans lesquelles ont eu lieu des manches régionales, ou une seule manche quand il en faudrait théoriquement deux au minimum.

En 2018, on parlera donc plutôt de manche « sélective » que de manche « régionale ».

Ainsi, tout compétiteur à jour de sa licence 2018 (avec option carte compétition) pourra, sans nécessité d'avoir recours à une quelconque demande de dérogation, participer à n'importe quelle manche sélective organisée sur le territoire français.

A noter que, pour une paire, les deux membres de celle-ci doivent être à jour de leur licence 2018 « compétition » pour participer à une manche sélective.

Pour un team, tous les membres de celui-ci doivent être à jour de leur licence 2018 « compétition » pour participer à une manche sélective.

Il est de la responsabilité du staff d'une manche sélective de s'assurer que les compétiteurs sont bien à jour de leur licence 2018 avec option « carte compétition » en demandant aux participants d'en produire la preuve.

Pour se donner plus de chances d'avoir un nombre important de manches, nous incitons les organisateurs et les juges à réaliser, chaque fois que possible, 2 manches dans une journée de compétition.

Pour cette raison, même si le format complet reste applicable, nous recommandons, et considérons comme « idéal », le format dit « court » ou « MIX Format » (soit une épreuve de précision composée uniquement des 3 figures et d'un ballet en musique).

Sauf décision expresse du chef juge de la compétition, pour des raisons de conditions particulières telles que prévues au règlement, et qui devront être motivées, une manche ne pourra être validée qu'à la condition qu'elle corresponde au minimum au format court (qu'elle comporte donc au minimum les 3 figures de précision et le ballet en musique). Il ne sera donc plus possible de valider des manches basées uniquement sur la précision (sans l'épreuve de ballet en musique) comme cela était possible en 2017.

Tout organisme rattaché à la FFVL (ou agréé par elle) peut organiser une manche sélective. L'organisme devra faire part de son souhait d'organiser une manche sélective à la commission compétition, directement ou par le biais de sa ligue, le plus tôt possible afin qu'elle soit inscrite au [calendrier](#), après vérification de sa faisabilité (prérequis en terme de terrain, disponibilité des juges...), et annoncée sur le site de la [FFVL](#) (et la page Facebook Cerf-Volant Fédération Française) pour informer les compétiteurs.



Compétitions régionales CVA classique

Règles applicables en 2018

Sélection au Championnat de France 2019

Le classement comptant pour la qualification au Championnat de France sera national et reposera, pour chaque compétiteur (individuel, paire ou team) dans chaque discipline (2 lignes ou multilignes), sur une moyenne des scores qu'il aura obtenus dans chacune des manches sélectives valides auxquelles il aura participé en 2018.

Pour rappel, une manche est considérée comme valide pour un compétiteur à condition que chacun des pilotes qui le compose soit à jour de sa licence 2018 avec « option carte compétition ».

Pour un compétiteur ayant participé au Championnat de France de l'année précédente (donc 2018), les manches réalisées à l'occasion de cette compétition seront considérées comme sélectives et entreront dans le calcul de sa moyenne.

Pour un compétiteur ayant participé à plus de 4 manches sélectives valides, ses deux moins bons résultats seront éliminés de sa moyenne.

Pour un compétiteur ayant participé à plus de 2 manches sélectives valides, son moins bon résultat sera éliminé de sa moyenne.

En pratique, pour la grande majorité des compétiteurs cela revient donc à faire la moyenne de leurs deux meilleures manches.

Pour la qualification au Championnat de France 2019, seront retenus les 15 premiers du classement national dans chaque discipline, à condition qu'ils aient obtenu un résultat d'au moins 50 points en moyenne.

Classement régional

Un classement régional pourra être établi, à titre indicatif, pour une région dans laquelle un minimum de deux manches sélectives valides aura été réalisé.

Seuls les résultats obtenus par des compétiteurs de ladite région lors des manches réalisées dans ladite région seront pris en compte pour le classement de cette région.

La région de rattachement d'un compétiteur correspond à la ligue dont son club dépend (ou de la ligue à laquelle est rattachée son adresse postale en cas d'adhésion « directe », c'est-à-dire sans club).

La région de rattachement d'une manche sélective correspond à la ligue dont l'organisme organisateur (club, école) dépend.

Catégorie Novices

Cette catégorie s'adresse aux débutants en compétition qui souhaitent s'y essayer.

Lors de sa première année complète de compétition dans une discipline (2 ligne ou multilignes), tout pilote, paire ou team peut choisir de participer à une manche sélective en tant que novice.



Compétitions régionales CVA classique

Règles applicables en 2018

Les épreuves disputées par un compétiteur dans cette catégorie sont plus simples et les résultats obtenus ne comptent donc pas pour la qualification au Championnat de France ni pour un éventuel classement régional.

Cependant, si le nombre de participants « novices » le permet, un classement régional « novice » pourra être établi à titre indicatif, de même qu'un classement national « novice » afin de permettre aux compétiteurs de cette catégorie de se situer les uns par rapport aux autres.

Seule la licence à jour de l'année en cours (donc 2018) est requise pour une participation dans la catégorie novice (l'option « carte compétition » n'est pas nécessaire dans ce cas).

Même après une éventuelle longue interruption, un compétiteur ayant déjà participé à une discipline en catégorie « expert » ne peut plus être déclassé et participer à cette même discipline en catégorie « novice ».